



CAPA hors-classe Versailles du 5 juin 2020 / Déclaration liminaire des élus SNES et SNEP-FSU

Cette CAPA se tient dans un contexte très particulier, selon un mode d'emploi inédit, **la visioconférence, qui pose de nombreux problèmes à la fois techniques – en ce qui concerne la qualité des échanges –** mais également de fonctionnement avec l'impossibilité de procéder à des votes à bulletin secret ou de faire des interruptions de séance. Sans minimiser les problèmes engendrés par la pandémie que nous vivons actuellement, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi cette CAPA se tient en visioconférence alors qu'une instance disciplinaire qui est programmée dans moins d'une semaine, le 11 juin, sera en présentiel, avec exactement le même nombre de personnes dans la pièce. Quel mauvais signal envoyé à la profession, au moment où l'on demande aux enseignants d'être devant leurs élèves, que de ne pouvoir tenir une réunion de 20 personnes dans une grande salle du rectorat...

Mais peut-être s'agit-il ici **d'un énième avatar de l'affaiblissement du paritarisme**, après la suppression des compétences des CAP sur les opérations de mutations au 1^{er} janvier 2020 et celle à venir des opérations de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021 en raison de la loi Dussopt de transformation de la Fonction publique. Nous rappelons notre demande de pouvoir tenir des instances en formation mixte – en présentiel et en visioconférence – pour permettre aux élus qui le souhaitent et le peuvent d'être présents au rectorat. C'est ainsi que nous pensons à la fois faire un meilleur travail mais également mieux défendre les droits des personnels.

Plus généralement, **l'annonce de la réouverture des établissements scolaires et de ses modalités ont été accueillies avec inquiétude, scepticisme par les personnels que nous représentons**. Inquiétude quant à la possibilité de mettre effectivement en œuvre localement le protocole sanitaire national en regroupant plusieurs dizaines à plusieurs centaines de personnes dans un même établissement ; inquiétude quant à l'utilisation des transports en commun dans une académie où de nombreux personnels ne peuvent utiliser que ce moyen de transport ; scepticisme quant à l'organisation prévue, dont il est décidé localement, sans que soit toujours respecté le cadre maintenant fixé par le décret du 31 Mai 2020 et quant à l'intérêt pédagogique d'une reprise tardive dans des conditions très dégradées. **L'accueil des élèves peut et doit avoir du sens ; il ne doit pas être guidé par des objectifs chiffrés au détriment de la sécurité et de la qualité éducative et pédagogique** ; pour beaucoup d'enseignants, l'impression qui domine est celle d'une reprise dans des conditions plus proches de la garderie que de l'exercice de leur métier.

La FSU s'est prononcée clairement pour que la réouverture des établissements scolaires aux élèves n'ait lieu que lorsque les conditions sanitaires seraient réunies. **Le manque de clarté et d'anticipation de l'administration tout comme les insuffisances dans la communication en direction des personnels ont accru fortement les inquiétudes des personnels sur la capacité de l'institution à assurer leur sécurité**. La confiance est fortement ébranlée et il faudra à l'avenir travailler à retisser ce lien indispensable au fonctionnement de l'institution. Dans l'immédiat nous demandons que la plus grande bienveillance soit appliquée aux demandes des personnels qui ne voudraient pas reprendre en présentiel, quelle qu'en soit la raison. A cet égard, nous rappelons que ce sont bien les règles fixées par le ministère qui prévalent, et qu'il ne serait pas acceptable que l'académie pose un cadre plus restrictif, ce que laisse pourtant entendre le courriel adressé le 3 juin au soir par le Secrétaire général de l'académie à l'ensemble des personnels. **L'expérience du dispositif d'accueil des enfants de soignants et de l'activité à distance montre qu'il n'est pas besoin de faire pression sur les agents pour qu'ils assurent leurs missions**.

Nous sommes convaincus que **c'est dès maintenant que doit se préparer la rentrée 2020**, dont on sait qu'elle ne sera pas une rentrée ordinaire. Nous demandons que les personnels y soient largement associés et que les moyens nécessaires soient octroyés.

En ce qui concerne la CAPA de ce jour, la position des syndicats de la FSU est connue. **Gagné dans le cadre du PPCR, le barème pour l'accès à la hors classe constitue une véritable avancée pour la carrière des collègues** et ouvre la voie à des possibilités de revalorisation non négligeables. Les derniers exercices en la matière le montrent bien. **Les collègues les plus avancés dans la carrière sont promus** : tout collègue ayant fait une carrière complète, est assuré d'accéder au plus tard au bout de 3 ans dans le 11^{ème} échelon, à ce deuxième grade, qui assure une meilleure rémunération pour sa carrière à venir et, tant que le système de calcul de la pension de retraite demeure, une pension plus confortable. La remontée cette année de 35 % des promouvables donnera par ailleurs plus de latitude à la CAPN pour promouvoir des collègues très avancés dans la carrière.

Nous avons encore, jusqu'à aujourd'hui, les moyens de nous assurer du respect du barème national, qui fait la part belle à l'ancienneté et de la mise en œuvre de ces principes. Demain, la notion même de contrôle paritaire par les élus disparaîtrait, et avec elle, toutes les garanties dont la mise en place des nouvelles carrières au 1^{er} septembre 2017 est porteuse.

Le groupe de travail qui s'est tenu le 28 mai a permis un premier échange sur le tableau de propositions, avec notamment la correction des barèmes de certains collègues entrant dans la plage d'appel qui se voyaient indument attribuer 10 points de plus. Nous en profitons ici pour remercier vivement la cellule des actes collectifs et tout particulièrement Mme Pichard-le-Gallou pour ses réponses précises et rapides à nos interrogations et pour la communication des tableaux en amont de la CAP, tableaux tenant déjà compte de certaines modifications actées lors du groupe de travail. Cela prouve une fois de plus l'utilité des groupes de travail jusqu'à présent maintenus dans l'académie de Versailles, et cela a permis d'éviter le scénario d'un report de CAP que l'on a pu constater dans de nombreuses académies où les tableaux comportaient trop d'erreurs de barème pour être étudiés sérieusement. **Chaque opération de carrière démontre le caractère indispensable des instances paritaires pour la mise en œuvre dans la transparence et le respect de l'équité des règles fixées par le Ministère, et connues de tous.**

Il reste bien entendu à l'issue de ce groupe de travail des interrogations sur un certain nombre de demandes émises par les organisations syndicales présentes :

- **nous nous interrogeons sur le pourcentage d'avis « excellent » attribués à la cohorte des 9^e échelon entrant dans le tableau cette année** (collègues dit du « flux » ou 9^e échelon avec deux ans d'ancienneté) puisque la note de service de cette année ouvre la possibilité d'attribuer jusqu'à 30 % d'avis excellents. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que certaines académies vont jouer le jeu en montant à 30 % d'avis « excellent » ce qui, à terme, lèsera les collègues de Versailles.

- **nous souhaitons en particulier que cette CAPA permette la modification des avis rectrice des collègues identifiés comme le « troisième vivier »** ou collègues entrant dans le tableau et n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière. En effet, sans rendez-vous de carrière, ces collègues n'ont pu contester leur avis selon la procédure nationale entrée en vigueur depuis deux ans, pour laquelle de nombreux avis ont été remontés à l'avis supérieur après ouverture du dossier en CAPN. Cela constitue pour nous une inéquité de traitement inacceptable. S'il semble une évidence pour l'Administration que les avis des évaluateurs primaires déterminent l'avis Rectrice et que, par conséquent, deux avis Satisfaisant ne puissent entraîner un avis Rectrice TS, cette règle ne nous semble pas devoir être appliquée avec une absolue automaticité.

L'expérience des années précédentes nous conduit à considérer avec circonspection les avis « Satisfaisant » portés par les évaluateurs primaires. Ces avis sont en effet, nous le savons bien, trop souvent portés par défaut, lorsque les évaluateurs primaires ne connaissent pas le personnel en question. Dès lors que le rendez-vous de carrière n'a pu avoir lieu, il nous semble très problématique que l'évaluation, et la date de promotion qui en découlera, résultent directement du fait que le personnel soit connu ou non des corps d'inspection, dont l'avis a été prépondérant. **Il est possible, pourtant, pour des collègues qui n'ont pas pu être vus en rendez-vous de**

carrière, de fonder l'évaluation sur des critères objectifs et qui permettent de rendre compte de l'ensemble de la carrière.

- enfin nous souhaitons que la CAPA revienne sur **la problématique des avis à consolider pour les collègues de ce vivier qui ne sont plus devant élèves (APA, situations médicales)**. L'avis étant pérenne, il risque largement de compromettre une promotion. Ainsi le passage de l'avis « à consolider » à « satisfaisant » ne nous semble pas scandaleux.

Il est clair en tout cas que l'appréciation de la valeur professionnelle reste très aléatoire, justifiant **la revendication du SNES-FSU d'un déroulement de carrière au rythme le plus favorable, déconnecté de l'évaluation, permettant à tous l'accès, dans barrage de grade, à une échelle de rémunération revalorisée.**